

Ce numéro revient sur la composition des commissions et organismes disciplinaires de la Fédération. Par ailleurs, la Fédération s'associe de nouveau à l'UNICEF pour l'organisation de la seconde édition de la Nuit de l'Eau. Enfin, un point est fait sur les nouveaux partenaires de la fédération et sur la notion de transfert. Bonne lecture...

Composition des commissions

Le Bureau Restreint, élu par le nouveau Comité Directeur le samedi 8 novembre 2008, suite aux élections générales du même jour et réuni le samedi 6 décembre 2008 à Angers, a proposé la composition des différentes commissions fédérales. Le Comité Directeur, réuni le samedi 24 janvier 2009 a validé les compositions suivantes :

Commissions techniques - Elu référent : Henri WACHTER

Commission Natation Course Haut Niveau :

Présidente : Marie-Octavie HORTER

Membres : Laurent VIQUERAT, Denis CADON, Michel SALLES, Michel MESSEAUD, Jean-Jacques BEURRIER, Olivier ANTOINE

Représentant de la DTN : Patrick DELEAVAL

Administratif : Fanny LUDOVIC

Commission Natation Course Développement :

Président : Gilles SEZIONALE

Membres : Raymonde DEMARLE, Philippe BRIOULT, Frédéric LEGALL, Yves GUDIN, Hélène TACHET DES COMBES, Christian RICOME, Robert MARAJO

Représentant de la DTN : Laurent GUIVARC'H

Administratif : Fanny LUDOVIC

Commission Natation Synchronisée :

Président : Jean-Yves LE TOUZO

Membres : Pascal NOIREZ, Nancy MASSONNET, Chantal VASSAUX, Christiane PLANCHE, Virginie DEDIEU, Christiane KITEGI

Représentant de la DTN : Corinne RIBAUT

Administrative : Dany SALLES

Commission Water-Polo Haut Niveau :

Président : Marc CROUSILLAT

Membres : Philippe FABRIS, Bernard RAYAUME, Eric LEFERT, Patrick BUGEAUD

Représentant de la DTN : Joseph BRITTO

Administrative : Laurence LEROY

Commission Water-Polo Développement :

Président : Jean-Claude DEMEY

Membres : Emmanuel RAPP, Pierre-Marie LINCHEAU, Jacques LECUREUR, Jean-Claude MEYER

Représentant de la DTN : Christian FARGEAS

Administratif : David AUFRAY

Commission Plongeon :

Président : Michel BOUSSARD

Membres : Michèle CLEMENCON, Daniel CAOUS, Nathalie BISCH, Isabelle COQUET, Michel DENIS, Bernard PIERRE

Représentant de la DTN : Gilles EMPTOZ-LACOSTE

Administrative : Sylvie RENON

Commission Eau Libre :

Président : Raymond TAPPERO

Membres : Jean-Yves ABGRALL, Philippe PLOUVIEZ, Jean-Luc CITERNE, Christian TELCHID, Jean-Louis THOREMBEY

Représentant de la DTN : Jean-Paul NARCE

Administratives : Christine MARC'H et Valérie LA GUMINA

Commission des Maîtres :

Président : Guy DUPONT

Membres : Michel GUILLEMIN, François RENAUDIE, Aline MICHELET, Franck CARTIER

Représentant de la DTN : Michel BAILLON

Administrative : Sophie LARDILLAT

Commission Natation Estivale : Non constituée

Représentant de la DTN : Patrick GASTOU

Administratif : Latif DIOUANE

Commission des Juges et Arbitres :

Président : Denis CADON

Membres : Michel BOUSSARD, Jean-Pierre CARRERE, Marie-Claude BESANÇON, Jean-Yves ABGRALL, Frédéric AUDEGUY

Administratives : Christine MARC'H et Valérie LA GUMINA

Commissions de développement des pratiques - Elu référent : Michel SAUGET

Commission de Pleine Nature et Savoir Nager :

Président : Michel SAUGET

Membres : Bernard TANCHOUX, Michel BILLARD, Jean AMIEL, Anne-Michèle MELGRANI

Représentant de la DTN : Patrick GASTOU

Administratifs : Latif DIOUANE et Vincent HAMELIN

Commission Nagez Forme Santé :

Président : Jean-Yves STEVENIN

Membres : Juliette PUMAIN, Yolande CORNON, Jean-Luc GRILLON, Christine LE POURCELET TALVARD, Jacky VAYEUR

Représentants de la DTN : Patrick GASTOU et Michel BAILLON

Administratif : Latif DIOUANE

Commission 0-6 ans/ENF :

Président : Jean-Jacques CHORRIN

Membres : Daniel ZYLBERBERG, Séverine FREIN, Daniel JUILLERAT, Laurette BERTON, Jacques DESMARET, D. LAGIER

Représentant de la DTN : Patrick GASTOU

Administratifs : Gaëlle HAMON et Vincent HAMELIN

Composition des commissions**Commissions administratives - Elus Référents : Dominique BAHON et Hélène TACHET DES COMBES****Commission formation :****Président :** Michel SAUGET

Membres : Noëlle HAMON, Georges AUGAGNEUR, Anne VIAL, Michel BRISEMURE, Jean-François STRYJAK

Représentants de la DTN : Patrick GASTOU et Anne CITERNE

Administrative : Gaëlle HAMON

Commission des organisations fédérales :**Président :** Pierre GROSBOIS

Membres : Guy LEBRIS, Dominique DELCHET, Jacky VAYEUR, Andrée LONGEVIAL BILLET, Jimmy PERSIGANT, Jean-Claude CAUSSANEL, Guy LAGORE

Administrative : Magali TAPRET

Commission juridique :**Présidente :** Caroline LEFRANC

Membres : Georges PECHERAUD, Jean-Louis ZIMMERMAN, Xavier VAUTRIN, Michel MARTIN, Mélanie GUEDE

Administrative : Annabelle KALICKY

Commission des finances :**Président :** Jean-Paul VIDOR

Jacques LEFEVRE, Dominique BERTHE, Jean-Paul BRUNETON, Laurence OLLIVIER

Administratif : Daniel CHAINTREAU

Commission informatique :**Président :** Gérard NURIT

Membres : Patrick FRADET, Jean-Pierre MIQUEL, Patrice PAYEN, Lionel MULLER

Administratif : Olivier DUPAS

Commission médicale :**Présidente :** Christine LE POURCELET TALVARD

Membres : Yves JAROUSSE, Jean-Luc DAUSSIN, Lucien DUCLAUD, Patrick DULBECCO

Le médecin des équipes de France et le médecin coordonateur

Le kinésithérapeute des équipes de France: Christophe COZZOLINO

Administratifs : Ouardia CARINI

Commission des récompenses fédérales :**Président :** George PECHERAUD

Membres : Les membres honoraires

Administratif : Daniel CHAINTREAU

Commission de surveillances des opérations électorales :**Président :** George PECHERAUD

Membres : Les membres honoraires

Administrative : Annabelle KALICKY

Composition des organismes disciplinaires**Organisme de Première Instance Spécifique au Water-polo :****Président :** Xavier REBOUL

Membres : Jean-Bernard DECOEYERE, Guy SABATIER, Marc MENAUD, René JOUANNY

Secrétaire : Camille SCELLIER

Organisme de Discipline Générale :**Président :** Jacques MELINAT

Membres : Nicole BONNAUD, Guy DUPONT, Claude GIBOUDEAU, Serge LEBRUN, Evelyne CIRIEGI

Secrétaire : Annabelle KALICKY

Organisme Général d'Appel :**Président :** Xavier VAUTRIN

Membres : Jean-Louis ZIMMERMANN, Michel BRISEMURE, Denis CADON, Michel MARTIN, Lorette BERTON

Secrétaire : Annabelle KALICKY

Organisme disciplinaire de lutte contre le dopage :**Président :** Michel BOUSSARD

Membres : Jean-Louis ZIMMERMANN, Guy SABATIER, Robert GONNORD, Christophe BOULNOIS, Claude BOISARD, Jean-Christophe SARNIN

Secrétaire : Joëlle LAVILLE

Organisme d'appel de lutte contre le dopage :**Président :** Xavier REBOUL

Membres : Jean REYNAL, Robert RIVIERE, Jean-Claude ROUX, Gilles SEZIONALE, Mélanie GUEDE

Secrétaire : Joëlle LAVILLE

Christian Donzé : nouveau DTN**Dynamique de performance**

Le mercredi 7 janvier 2009, Christian Donzé a été nommé Directeur Technique National. Il succède à Claude Fauquet en poste de 2001 au 31 décembre 2008.

Cet ancien nageur de 47 ans a été champion de France du 200 m papillon en 1980 et 1982 puis conseiller technique régional au comité Dauphiné Savoie avant de devenir responsable de l'accès au haut niveau depuis 2002.

Nous souhaitons tous nos vœux de réussite au nouveau DTN...

Les activités de la FFN

2ème édition de la Nuit de l'Eau

Après le succès de la première édition de la Nuit de l'Eau, la Fédération Française de Natation et l'UNICEF s'associent de nouveau pour l'organisation de cette manifestation le samedi 21 mars 2009.



Dans toute la France, pas moins de 175 centres aquatiques ouvriront exceptionnellement leurs portes de 20 heures à minuit pour permettre à tous de participer à diverses animations dans et autour des bassins afin de collecter un maximum de fonds au profit de l'UNICEF.



La FFN et l'UNICEF s'associent autour d'une thématique commune : l'eau. Qu'il s'agisse de l'accès à l'eau potable ou de la promotion des bienfaits de l'eau, la Nuit de l'Eau vise à sensibiliser le public sur la préservation des ressources en eau de la planète.

Cette manifestation parrainée par Laure Manaudou et Patrick Poivre d'Arvor est soutenue par les membres de l'équipe de France qui seront d'ailleurs présents sur les différents sites de l'opération permettra de récolter des fonds qui seront intégralement reversés à l'UNICEF pour financer ses programmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans les écoles du Togo.

Pour plus d'informations sur cette manifestation : www.nuitdeleau.fr

Le point sur la notion de transfert

La question du mois

Depuis le début de la saison, les frais de dossier relatifs au transfert des licenciés FFN ont disparu à l'exception de ceux concernant les athlètes de haut niveau. Toutefois, de nombreuses interrogations sont apparues, il convient donc de faire un point sur cette notion.

Est-ce qu'un licencié peut transférer à tout moment de la saison ?

Non, un licencié ne peut transférer qu'entre le 16 septembre et le 15 août de l'année suivante (article 25 du Règlement Intérieur de la FFN)

Un licencié peut-il transférer plusieurs fois au cours d'une même saison sportive ?

Non, un licencié ne peut transférer qu'une seule fois au cours d'une saison sportive (article 25 du Règlement Intérieur de la FFN). A noter qu'une personne qui ne se licencie pas pendant une année peut signer à tout moment dans le club de son choix. Un athlète de haut niveau ne peut bénéficier de la gratuité du transfert si en raison de son statut particulier il a participé aux compétitions organisées par la FFN pendant l'année où il a interrompu le renouvellement de sa licence.

Existe-t-il des frais de dossier liés au transfert d'un licencié désirant changer de club ?

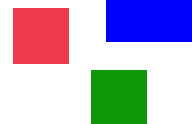
Depuis le début de saison, il n'existe plus de frais de dossier relatifs au transfert des licenciés FFN. Toutefois, les sportifs français inscrits sur les listes de haut niveau ainsi que les nageurs de niveau mondial et national non sélectionnables en équipe de France doivent une indemnité aux structures formatrices (article 25 du Règlement Intérieur de la FFN).

Comment se déroule la procédure de transfert ?

Le club qui accueille un licencié souhaitant transférer saisit cette demande de transfert en même temps qu'il initie la procédure de délivrance de licence. Simultanément, un courriel est adressé par le réseau FFN au club quitté, au Comité Régional quitté et au Comité Régional l'accueillant. Dans le respect des dispositions de l'article 23 (cas des nageurs n'étant pas à jour de leurs cotisations), le club quitté dispose d'un délai d'une semaine pour contacter la FFN afin de suspendre la procédure de transfert en cas de litige (article 26 du Règlement Intérieur de la FFN).

Existe-t-il une procédure de transfert particulière pour les athlètes de haut-niveau ?

Les athlètes de haut niveau sont les sportifs français répondant aux critères d'inscription sur les listes ministérielles et les nageurs de niveau mondial et national non sélectionnable en Equipe de France. Ces athlètes suivent la procédure énoncée à l'article 26 du Règlement Intérieur. Une indemnité de formation fixée chaque année dans les Règlements Financiers est réglée préalablement à la délivrance de la licence.



Les nouveaux partenaires de la FFN

La Fédération a le plaisir de vous annoncer la conclusion de nouveaux partenariats avec les sociétés suivantes :

Myotest :

Myotest et la FFN ont signé un contrat de 2 ans. Cette société d'origine suisse est spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation d'appareils de mesure de la performance musculaire destinés aux milieux sportifs et médicaux. Myotest sera fournisseur officiel et va mettre à disposition de la FFN 10 appareils Myotest Pro, destinés à optimiser la préparation physique des nageurs. Les contreparties concédées en échange par la Fédération sont principalement de la visibilité dans ses supports de communication, la mise à disposition d'un espace pour installer un stand sur les compétitions de la FFN, et la possibilité d'utiliser la base de données fédérale.

Thonon :

Thonon devient le fournisseur officiel et la boisson officielle de la FFN pour une durée de quatre ans. Thonon est une marque du groupe Castel (Saint-Yorre, Cristaline, Courmayeur,...), qui occupe la 3^{ème} place des distributeurs d'eau sur le marché français (derrière Nestlé et Danone). Ce partenariat repose sur une dotation en bouteilles d'eau au profit du siège fédéral, des pôles France et des compétitions fédérales. Thonon proposera par ailleurs un tarif préférentiel à tous les clubs ainsi qu'aux Comités Régionaux et départementaux. Les contreparties concédées en échange par la Fédération sont principalement de la visibilité dans ses supports de communication et sur les compétitions fédérales, et la possibilité d'utiliser la base de données fédérale.

Aquarelle :

Aquarelle est un fleuriste spécialisée dans la confection de bouquet et la vente par Internet par le biais de son site Aquarelle.com. L'enseigne, qui devient fournisseur officiel, compte des boutiques à Paris et à Rennes. La FFN et la société Aquarelle ont convenu d'un accord portant sur une année renouvelable. Ce partenariat repose sur une dotation en compositions florales au profit des compétitions fédérales (Championnats N1, Open EDF de Natation et Meetings Internationaux) et de la soirée olympique. Aquarelle proposera également un tarif préférentiel à tous les clubs, aux licencié(e)s ainsi qu'aux Comités Régionaux et Départementaux. Les contreparties concédées en échange par la Fédération sont principalement de la visibilité dans nos supports de communication et sur les compétitions fédérales, et la possibilité d'utiliser la base de données fédérale.

Nous vous rappelons également que la FFN a noué deux partenariats prépondérants au cours de l'année écoulée :

Eurosport :

Eurosport, la chaîne du groupe TF1, s'est engagée au côté de la FFN en tant que partenaire média et « Diffuseur officiel » des grandes compétitions (Championnat de France PB et GB ainsi que l'Open EDF) organisées par la Fédération. Eurosport est la première chaîne du câble en termes d'audience. Ce contrat s'étend sur 4 ans (période 2008 – 2011). La chaîne versera également à la FFN un montant forfaitaire durant toute la durée du contrat. Par cet accord, les Droits TV en direct et en intégralité des compétitions sont concédés par la FFN à Eurosport à titre exclusif. La Fédération s'engage également à offrir en contrepartie de la visibilité dans ses supports de communication.

Mutuelle des Sportifs :

Le groupe MDS conçoit et gère des produits spécialisés en assurance (fédérations, clubs, associations, comités d'entreprise, offices municipaux des sports...). La Mutuelle des Sportifs, interlocuteur privilégié du monde sportif, culturel et de loisirs dans le domaine de l'assurance, s'allie à la FFN pour une durée de 4 ans. La FFN s'engage à fournir à MDS de la visibilité dans ses supports de communication et sur les compétitions fédérales, ainsi que la possibilité d'utiliser la base de données fédérale et de s'associer à l'opération « Nagez Forme Santé ». En contrepartie des droits et avantages consentis par la Fédération, la Mutuelle versera à la Fédération pendant toute la durée du contrat un montant forfaitaire.

Par ailleurs, la FFN a signé un contrat de concession avec la société Fan Avenue qui gère la boutique internet de la FFN. Fan Avenue dispose de l'exclusivité de l'exploitation des produits de la FFN pour une durée de 3 ans. En contrepartie, la FFN perçoit un pourcentage du CA HT sur les ventes Internet et VPC et un pourcentage inférieur du CA HT effectivement perçu à l'occasion des événements. La FFN garde la possibilité de mettre en vente les produits de son choix dans la boutique.